



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHY, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHY, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190528-2019\_141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019

Affichage : 11/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du mardi 28 mai 2019**

**Délibération N°2019/141**

**Proposition de programmation de la Ville d' Ajaccio  
pour la saison Estivale 2019**



## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le calendrier de la saison 2019 s'organise selon des modalités différentes, autour d'une programmation émanant essentiellement de la Ville d'Ajaccio et de propositions associatives et privées. En effet la ville d'Ajaccio est cette année directement opérateur dans la mise en place de cette saison et elle ouvre ses espaces (place d'Austerlitz surtout, mais aussi Place De Gaulle et Place Foch) à des organisateurs privés, dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La ville d'Ajaccio, en soutenant financièrement certains projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents de la Direction des Fêtes, en louant ses espaces pour des sommes spécifiques, permet qu'une saison estivale de qualité soit réalisée.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des organisateurs, à partir d'un cahier des charges et d'un état des lieux précis. Par ailleurs, il convient de rappeler que les conditions de la mise à disposition d'un espace public avec matériel et personnel communal ont été précisées par les délibérations N°2017/144 du conseil municipal du lundi 29 mai 2017 et n° 2018/45 du conseil municipal du lundi 27 mars 2018 relatives à la tarification des espaces publics. Ces délibérations prévoient le versement d'une redevance ; les organisateurs occupant le domaine public devront verser à la commune la somme fixée par les délibérations. Toutefois, comme cela est prévu dans les délibérations, dans le cadre d'un partenariat entre la ville et l'organisateur, des modifications tarifaires peuvent être opérées pour tenir compte de l'intérêt général et promouvoir la cité en période estivale.

Le calendrier est arrêté comme suit (sous réserve de modifications) :

### Programme d'activités

#### Place de Gaulle :

- 29 juin : Carnaval d'Ajaccio,
- du 10 au 14 juillet : International de pétanque de la Ville d'Ajaccio
- 15 août : 22h Feu d'artifice tiré de la plage Saint François et concert avec Antoine CIOSI,
- Du 14 au 15 septembre : fête du sport et des associations

#### Place Miot :

- Du 7 au 10 Juin : grand prix de la Ville de pétanque
- du 19 au 21 juillet : Mondial de foot volley,

#### Place Foch :

- 21 juin : Fête de la musique,
- 14 juillet : Fête Nationale – 22h30 Feu d'artifice tiré du port de commerce et bal
- 12 juillet et 16 Août : journée du Polar Corse, par l'association Corsicapolar,

### Parc enfants Mezzavia :

- 21 juin : Fête de la musique,

### Place Jean Casili :

- 21 juin : Fête de la musique,
- 7 septembre : festival de musique du monde

### Parc relais de Campo dell oro

- Du 7 au 9 juin : championnat de France de pétanque des mal entendants

### Ville :

- Du 1er au 5 juillet : représentations des ateliers de théâtre dans les quartiers avec la compagnie Thé à 3, lieux : cour de l'école primaire Sampiero, cour de l'école St Jean 1, place des jardins familiaux des Cannes, centre social des Salines, école de Mezzavia, organisation direction de la culture et du patrimoine.

## SHOPPINGS D'ÉTÉ 2019

Les animations dans le cadre de l'opération shopping d'été 2019 auront lieu dans 7 zones commerciales du centre-ville relativement aux besoins exprimés par les commerçants de ces secteurs.

- **Trottel deux grands évènements sur la saison estivale:**
  - Le 06 juillet : Tutt'in festa olympiades, chasse au trésor et jeux de plages Trottel de 9h00 à 11 et de 16h00 à 20h00.
  - Le 03 août : Tutt'in festa olympiades, chasse au trésor et jeux de plages Trottel de 9h00 à 11 et de 16h00 à 20h00.
- **Fesch nocturnes tous les vendredis de 20h00 à minuit.**
  - 12/19 juillet : Déambulation troupes de danse à thématique Napoléonienne et animation de magie en close-up. Animation de l'association point de suspension avec différentes scénettes théâtrales.
  - 2/9/16/23 août : Déambulation de Battucada ; orchestre percussionniste originaire du Brésil sous genre de la Samba. Orchestre Nomade blues / Jazz. Déambulation de cracheurs de feu et animation de magie en close-up.
- **Vieille Ville nocturnes tous les vendredis de 20h00 à minuit début 12 juillet au 23 août.**
  - 12/19 juillet : Orchestre Nomade blues / Jazz. Déambulation de cracheurs de feu
  - 2/9/16/23 août : Déambulation d'une troupe de la Commedia dell'arte. Déambulation de troupes de danse à thématique Napoléonienne et animation de magie en close-up.
- **Diamant animations tous les mercredis de 20h00 à 23h00 du 17 juillet au 21 août**
  - 10/17/24/31 juillet et 7/15/21 août Ecole trapèze avec structure autoportante pour animation d'atelier.
- **Village Maréchal Ornano deux nocturnes en mercredi de 20h00 à 23h00.**

- 17 juillet et 7 août : Animation musicale avec groupe.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'APPROUVER** cette proposition de programmation pour la saison « **Estivales 2019** ».

**D'AUTORISER** le Maire à :

- signer les marchés
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement des animations de l'été 2019
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser des espaces publicitaires et/ou sponsoriser des événements
- encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- prendre en charge pour les prestataires des animations et événements les frais de restauration, hébergement et de transport

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Christophe MONDOLONI adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,

#### **APPROUVE**

**Par 40 voix pour et 1 abstention (M. Castellana)**

cette proposition de programmation pour la saison « **Estivales 2019** ».

## AUTORISE

le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**